



NOTA
Le degré de représentation des SUP figurant sur ce plan étant limité par l'échelle de ce dernier, il importe si nécessaire, de se rapprocher du service gestionnaire pour obtenir tout renseignement complémentaire sur l'implantation exacte des ouvrages.

NOTA
Pour toute servitude liée à un risque majeur (inondation, mouvement de terrain etc...) se reporter au document spécifique joint.

LEGENDE	
	AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques
	AC2 - Servitudes de protection des sites et monuments naturels inscrits ou classés
	AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales
	EL7 - Servitudes d'alignement
	JS1 - Servitudes de protection des installations sportives
	PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
	T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer

maître d'ouvrage
commune de Villiers sur Loir

5.1

Plan Local d'Urbanisme

plan de repérage des servitudes d'utilité publique affectant l'occupation du sol

révision n°2

Direction Départementale des Territoires
Loir et Cher



élaboration	
arrêté le 05/05/1987	
procès le 24/02/1988	
approuvé le 28/04/1988	
révisions	
08/09/1995	
modifications	
25/11/1991	
27/10/2000	
révisé le 20/04	
26/12/1991	
04/01/1996	
26/03/2001	
17/10/2003	
échelle	1/5000
date / n°	
dessiné par	MJ